

# Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité

RNCP36433 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                                             |
| Sigle                   | Autre — Autre certification professionnelle de droit |
| Code(s) NSF             | 255n                                                 |
| Formacode(s)            | 24069, 24016, 24099                                  |
| Code(s) ROME            | I1304, H2602, F1602, H1504                           |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                              |
| Date d'échéance         | 03/11/2026                                           |

## Certificateur(s)

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE · SIRET : 17987301300017

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Ces dernières années, le secteur a considérablement évolué en particulier du fait de la politique de transition énergétique mise en place par le législateur. Le bâtiment, en construction, basse consommation s'est aujourd'hui généralisé. En phase d'expérimentation, accompagnée par certains labels, la construction de bâtiments à énergie positive est en marche. Comme pour d'autres nouveaux équipements (les systèmes de recharge pour véhicule électrique par exemple), la maîtrise de l'installation d'un système de production photovoltaïque contribuant aux énergies renouvelables par les entreprises du secteur, pour tout type de bâtiment, se fait sentir.

Les matériels électriques, pour encore plus d'efficacité en termes de distribution et de maîtrise d'énergie, doivent traiter, échanger et stocker des données en devenant communicants et connectés pour contribuer à un bâtiment dit "intelligent" (Smart building). L'installation et surtout la mise en service de ces systèmes communicants, voire connectés, de hautes technicités, dans le bâtiment tout particulièrement, est en déficit de compétences jusqu'à lors essentiellement mobilisées dans le secteur industriel.

Pour permettre à certains emplois entièrement axés sur l'exploitation ou la maintenance d'une installation électrique de distribution d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire aujourd'hui ou surtout à usage industriel jusqu'à lors, conduit, pour plus d'employabilité, à la proposition d'une activité type (N°2) autour de la vérification, les contrôles et l'analyse qualité, la mise en service et la maintenance préventive et corrective des installations de distribution d'énergie dans ces deux types de bâtiment. De plus, les savoir-faire identifiés dans cette activité type (N°2) permettent de réaliser les opérations de vérification et de mise en service après des travaux neufs réalisés par l'entreprise et de réaliser des mesures correctives pour lever les réserves éventuelles.

Le vaste chantier de rénovation énergétique ou des travaux d'optimisation engagés sur les bâtiments, quel que soit leur usage, ne passera pas en totalité par des études d'avant-projet ou d'exécution. Pour plus de flexibilité et d'autonomie technique dans les entreprises pour des petits travaux sur des bâtiments, existants et en exploitation, la détermination des moyens liés à la modification pour une mise à niveau ou une extension de l'installation électrique doit être une activité (n°3 ci-dessous) interne à l'entreprise. Le recours aux compétences liées à cette activité ne peut pas toujours, en tout ou partie, être externalisé.

Cette nouvelle architecture (installation, mise en service/maintenance et modification d'installation) de

l'emploi de technicien vise également à faciliter la montée en qualification professionnelle des salariés tenant de l'emploi d'électricien dans un contexte d'évolution technologique, mais aussi professionnelle (définitions des critères et des niveaux dans les conventions collectives des ouvriers et des employés ou techniciens du BTP :

- contenu de l'activité / la responsabilité dans l'organisation du travail ;
- autonomie et initiative / l'adaptation, la capacité à recevoir délégation ;
- technicité / l'expertise ; formation, adaptation et expérience.

#### ACTIVITÉS VISÉES

- Procéder à l'équipement d'une installation électrique
- Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique
- Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

##### 1. Procéder à l'équipement d'une installation électrique

- Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts
- Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles
- Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique
- Equiper un système de contrôle-commande industriel

##### 2. Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique

- Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension
- Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation
- Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment
- Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel

##### 3. Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique

- Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation
- Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel
- Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique
- Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel

## Blocs de compétences

### RNCP36433BC01 — Procéder à l'équipement d'une installation électrique

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements courants forts
- Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements courants faibles
- Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique
- Equiper un système de contrôle-commande industriel

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

##### 1. Mise en situation professionnelle

L'épreuve se déroule en trois phases :

Phase 1/ À partir du dossier technique, déterminez les matériels électriques nécessaires à la modification ou la mise à niveau d'une installation électrique.

Phase 2/ Cette phase, réalisée à partir du dossier technique, se décompose en plusieurs parties, voir information complémentaire ci-dessous.

Phase 3/ Sur une installation électrique d'un bâtiment tertiaire ou industriel existant et en exploitation à partir des consignes du jury, réaliser les mesures et les essais fonctionnels d'une partie d'installation électrique.

## 2. Entretien technique

L'épreuve se déroule en deux parties :

Partie 1/ Rendre compte oralement et expliciter la méthode employée et les choix effectués lors de la phase 1 de la mise en situation professionnelle.

Partie 2/ Le jury mène un questionnement oral à partir du dossier technique d'exécution d'un local ou d'un bâtiment tertiaire, de normes ou de guides techniques, remis au candidat.

## 3. Questionnaire professionnel

Le questionnaire professionnel permet de compléter la mise en situation professionnelle et l'entretien technique, associés aux compétences citées.

### **RNCP36433BC02 — Procéder aux vérifications, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Procéder à la vérification et à la maintenance d'une installation électrique basse tension
- Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation
- Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment
- Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

##### 1. Mise en situation professionnelle

L'épreuve se déroule en trois phases :

Phase 1/ À partir du dossier technique, déterminez les matériels électriques nécessaires à la modification ou la mise à niveau d'une installation électrique.

Phase 2/ Cette phase, réalisée à partir du dossier technique, se décompose en plusieurs parties, voir information complémentaire ci-dessous.

Phase 3/ Sur une installation électrique d'un bâtiment tertiaire ou industriel existant et en exploitation à partir des consignes du jury, réaliser les mesures et les essais fonctionnels d'une partie d'installation électrique.

##### 2. Questionnaire professionnel

Le questionnaire professionnel permet de compléter la mise en situation professionnelle et l'entretien technique, associés aux compétences citées.

### **RNCP36433BC03 — Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation
- Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel
- Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique
- Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

##### 1. Mise en situation professionnelle

L'épreuve se déroule en trois phases :

Phase 1/ À partir du dossier technique, déterminez les matériels électriques nécessaires à la modification ou la mise à niveau d'une installation électrique.

Phase 2/ Cette phase, réalisée à partir du dossier technique, se décompose en plusieurs parties, voir information complémentaire ci-dessous.

Phase 3/ Sur une installation électrique d'un bâtiment tertiaire ou industriel existant et en exploitation à partir des consignes du jury, réaliser les mesures et les essais fonctionnels d'une partie d'installation électrique.

##### 2. Entretien technique

L'épreuve se déroule en deux parties :

Partie 1/ Rendre compte oralement et expliciter la méthode employée et les choix effectués lors de la phase 1 de la mise en situation professionnelle.

Partie 2/ Le jury mène un questionnement oral à partir du dossier technique d'exécution d'un local ou d'un bâtiment tertiaire, de normes ou de guides techniques, remis au candidat.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises d'installation électrique (majors, PME, artisanales) ;
- les agences de travail temporaire ;
- les services travaux neufs de sites industriels tels que les usines, les unités de production ;
- les entreprises et les services de maintenance des bâtiments tertiaires et industriels;
- les entreprises de construction et d'installation de machine industrielle ;
- les entreprises d'installation ou d'exploitation de systèmes ENR

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- technicien en électricité ;
- technicien de maintenance ;
- technicien d'installation d'équipements industriels et tertiaires ;
- technicien contrôleur d'installation électrique ;
- technicien électrotechnicien en installation d'exploitation;
- technicien d'essais en électricité ;
- technicien de diagnostic en électricité ;
- technicien de mise au point en électricité
- technicien de maintenance ou d'exploitation photovoltaïque ;
- contrôleur technique en électricité ;
- électromécanicien d'équipements industriels;
- électromécanicien d'équipements d'exploitation;
- électricien ;
- électrotechnicien ;
- électricien bâtiment ;
- électricien industriel ;
- électromécanicien/ électricien.

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des opérations décrites dans cet emploi sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur.

Le professionnel réalise les opérations selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                   |
|--------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)                 |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Manque de main-d'œuvre disponible |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 288 €                           |

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | B2X32 — Ouvriers en électricité du bâtiment · tension 5/5 (Très élevée)<br>B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)<br>C0X30 — Ouvriers de l'électricité et de l'électronique · tension 5/5 (Très élevée)<br>C2X70 — Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée)<br>G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée)<br>G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée)<br>H0X40 — Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire · tension 5/5 (Très élevée)<br>H0X90 — Techniciens du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée)<br>H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée)<br>H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b> | 51 869                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>       | 61 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Emplois saisonniers</b>               | 7 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | B2X32 — Ouvriers en électricité du bâtiment<br>B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP<br>C0X30 — Ouvriers de l'électricité et de l'électronique<br>C2X70 — Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique<br>G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique<br>G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle<br>H0X40 — Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire<br>H0X90 — Techniciens du contrôle qualité<br>H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client<br>H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (2 membres du jury par candidat présenté).

### ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| <b>Prise en charge usuelle</b> | 7 852 €                          |
| <b>Selon la branche</b>        | 6 000 € – 9 844 €                |
| <b>Prise en charge</b>         | <b>Branches concernées</b>       |
| 7 852 €                        | Valeur par défaut · 205 branches |

|         |                                                                                                  |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9 844 € | CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP de la métallurgie        |
| 9 644 € | CPNEF de l'audiovisuel                                                                           |
| 8 003 € | CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie |
| 7 700 € | CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics                                               |
| 7 166 € | CPNE Industrie pétrolière                                                                        |
| 7 000 € | CPNE de l'exploitation des équipements thermiques et de génie climatique                         |
| 6 000 € | CPNEFP des industries des tuiles et briques                                                      |

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/11/2026

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36433/>